COMITÉ DE BADMINTON
Rhône - Lyon Métropole

Règlement

Entrée en vigueur : 01/09/2026

Validité : permanente
Secteur : Vie Sportive
Nombre de pages : 5

RÈGLEMENT OFFICIEL
VICTOR COUPE DU RHÔNE – LYON METROPOLE VÉTÉRANS 2026

SAMEDI 31 OCTOBRE ET DIMANCHE 1er NOVEMBRE 2026 – MARCY-L'ETOILE

Dossier Poona : 2600636

Dans ce règlement, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte. Les termes employés pour désigner des personnes ont valeur à la fois de féminin et de masculin.

1. DÉFINITION ET OBJET

La VICTOR Coupe du Rhône – Lyon Métropole Vétérans est une compétition organisée sous la forme d'un Championnat Départemental Vétéran au sens de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

La raison d'être de ce rendez-vous majeur chez les vétérans est de rassembler un maximum de joueurs vétérans du Rhône – Lyon Métropole dans un cadre convivial, tout en décernant les titres de Champion du Rhône – Lyon Métropole Vétéran dans les disciplines de simple, double ou mixte.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'accueil, ainsi que le déroulement sportif de la VICTOR Coupe du Rhône – Lyon Métropole Vétérans.

Le suivi de la VICTOR Coupe du Rhône – Lyon Métropole Vétérans est assuré par le siège du Comité de Badminton du Rhône – Lyon Métropole (CDBR-LM), sous le contrôle de la Commissions Départementales Compétitions.

2. ORGANISATION

La date et le lieu sont proposés en concertation par les Commissions Départementales Calendrier et Compétitions, pour décision du Conseil d'Administration CDBR-LM.

L'accueil de la VICTOR Coupe du Rhône - Lyon Métropole Vétérans peut se faire en partenariat avec un ou plusieurs clubs affiliés du Rhône – Lyon Métropole, dont le rôle est de soutenir le CDBR-LM qui reste en charge du pilotage de la compétition.

Une fois la date et le lieu définis, la création de la VICTOR Coupe du Rhône – Lyon Métropole Vétérans sur l'intranet fédéral Poona et la plateforme Badnet est assurée par le siège CDBR-LM. La préparation sportive de la compétition (inscriptions, tableaux, échéanciers) est assurée par le siège CDBR-LM.

3. CRITÈRES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à la VICTOR Coupe du Rhône – Lyon Métropole Vétérans 2026 les joueuses et joueurs vétérans licencié(e)s FFBaD pour la saison en cours dans le Rhône – Lyon Métropole, à la date de clôture des inscriptions. Ils doivent être à jour de leur situation médicale et ne faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction de jeu.

S'agissant d'un Championnat Départemental, les inscriptions de joueurs issus de clubs extérieurs au Rhône – Lyon Métropole ne sont pas acceptées.

3.2. Conditions d'âge et de classement

Les joueurs vétérans (nés en 1991 et avant pour la saison 2026 / 2027), sont admis à participer à la VICTOR Coupe du Rhône – Lyon Métropole Vétérans 2026 selon le découpage prévisionnel suivant :

- Vétéran 1 et 2 (V1-V2) ouvert à tous les vétérans *nés en 1991 et avant*
- Vétéran 3 et 4 (V3-V4) ouvert à tous les vétérans sauf V1 à V2 *nés en 1981 et avant*
- Vétéran 5 et 6 (V5-V6) ouvert à tous les vétérans sauf V1 à V4 *nés en 1971 et avant*
- Vétéran 6 et plus (V6+) ouvert aux vétérans 6 et plus *nés en 1966 et avant*

Un joueur vétéran est autorisé à s'inscrire dans une catégorie d'âge inférieure à celle dans laquelle il se trouve (exemple : V4 s'inscrivant en V1-V2).

La participation est ouverte aux joueurs classés N2 à P12 ainsi que les non-compétiteurs (NC) à la date de prise en compte du CPPH.

Dans le cas où le nombre d'inscrits l'exige et dans le souci permanent de proposer l'opposition la plus pertinente, l'organisation se donne le droit de déroger aux regroupements de catégories d'âge proposés pour suggérer un découpage sportif tenant compte, si nécessaire, du classement et/ou des années d'âge.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION

4.1. Délais

La date limite des inscriptions est fixée au mercredi 21 octobre 2026, 23h59.

L'ouverture des inscriptions pour la compétition se fait le mardi 1er septembre 2026, 10h.

Les inscriptions sont à effectuer par le joueur ou son club d'appartenance sur la plateforme Badnet ou l'application EBad.

En début de saison, et ce jusqu'au 15 octobre de l'année en cours, une dérogation est accordée aux joueurs en cours de renouvellement de licence FFBaD. Néanmoins, pour pouvoir intégrer la compétition, le joueur devra être licencié au plus tard le lundi précédant le tournoi, 12h. À défaut, il sera automatiquement retiré de la compétition.

Clubs et joueurs sont responsables de leurs inscriptions. Le CDBR-LM ne peut être tenu responsable des anomalies ou erreurs commises par les joueurs ou les clubs, y compris le non-respect des délais d'inscription ou de licenciation.

En cas de dysfonctionnement de la plateforme des inscriptions ou en cas d'affluence jugée faible, le CDBR-LM pourra reporter la fin des inscriptions au dimanche précédant la compétition, 23h59. Le cas échéant, une communication sera faite.

4.2. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription par joueur est fixé à :

1 discipline	2 disciplines	3 disciplines
13 €	16 €	19 €

Le paiement en ligne est obligatoire lors de l'inscription : via Badnet ou ebad (avec frais bancaires à la charge du joueur). Les frais bancaires liés à l'inscription sur Badnet / ebad sont non-remboursables, même dans le cas d'un remboursement total des droits d'inscription.

Les joueurs non-retenus et les joueurs enregistrés comme forfait involontaire ne sont pas facturés. Ne sont facturés que les droits d'inscription des joueurs participants (club hôte compris) ainsi que les joueurs enregistrés comme forfait volontaire ou non-justifié.

Après la compétition, une fois les formalités administratives effectuées (saisie des résultats, rapport JA, etc…), un titre de reversement de 2 € par joueur effectivement participant (club hôte compris) est édité en faveur du club hôte et intégré à la facturation trimestrielle CDBR-LM.

4.3. Validation et publication des inscriptions

Les inscriptions sont validées et publiées par le siège CDBR-LM le lendemain de la clôture des inscriptions sur la plateforme Badnet.

Une paire DH/DD/MX est considérée comme inscrite uniquement si les deux joueurs sont inscrits sur Badnet. La date d'inscription du dernier inscrit de la paire fait foi pour l'inscription de la paire.
Les joueurs sans partenaire peuvent se voir attribuer un partenaire dès la clôture des inscriptions. Ils sont considérés participants à la compétition dès lors qu'un partenaire leur est attribué.

Lorsque l'affluence dépasse la capacité du lieu d'accueil, la liste des joueurs non-retenus est rendue publique en même temps que la version 1 des convocations.

Les joueurs inscrits en liste d'attente sont considérés comme « non-inscrits » à la compétition. Un accord écrit (par mail) du joueur ou de son club d'appartenance sera demandé en cas de repêchage survenant après la version 1 des convocations.

4.4. Confection des tableaux et tirage au sort

La confection des tableaux et le tirage au sort se font le vendredi 23/10/2026 suivant le CPPH du jeudi 22/10/2026.

Les disciplines proposées sont : Simple Dames – Simple Hommes – Double Dames – Double Hommes – Double Mixte dans les regroupements Vétéran 1 à 3, Vétéran 4 à 6, Vétéran 6 et plus.

Un joueur peut participer à l'ensemble des disciplines. Le panachage de catégories d'âge est autorisé sous réserve de compatibilité avec l'échéancier de la compétition, dont l'organisation reste seule juge.

Dans chaque regroupement de catégories d'âge, chaque discipline se compose d'une ou plusieurs divisions (Elite et Open) permettant de proposer l'opposition la plus homogène possible. Le nombre d'entrées dans chaque tableau est fonction des inscriptions et du nombre de terrains disponibles.

La sélection des joueurs/paires se fait par ordre de CPPH décroissant dans chaque catégorie d'âge.
Un joueur peut être appelé à jouer dans le tableau supérieur dès lors qu'un forfait survient et que ce joueur se trouve être le suivant dans l'ordre de CPPH décroissant de la catégorie d'âge en question.

Les groupes uniques ainsi que les tableaux finaux à élimination directe précédés d'une phase de poules (avec deux sortants par poule) seront privilégiés lors de la constitution des tableaux. Des matchs complémentaires de consolante pourront être ajoutés.

En fonction des inscriptions, la Commission Départementale Compétitions se réserve le droit de modifier, supprimer ou fusionner des tableaux ou de proposer au juge-arbitre toute autre formule permettant aux joueurs de jouer dans de bonnes conditions.

4.5. Désistements et remplacements

Une fois passée la clôture des inscriptions, l'inscription d'un joueur peut être annulée par son club d'appartenance jusqu'au mardi précédant la compétition, 14h. Dans ce cas, aucune justification ne sera demandée et aucun droit d'inscription ne sera facturé.

Passé ce délai d'annulation possible sans justification, tout désistement devient un forfait à justifier. Le justificatif est à transmettre en indiquant la compétition concernée :

- avant la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr
- le jour de la compétition : sur place auprès du juge-arbitre ou par mail à contact@comitebadminton69.fr
- après la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr

Les forfaits doivent être justifiés dans un délai maximal de 5 jours ouvrés après la compétition. Seuls les forfaits justifiés dans les délais requis seront exemptés du paiement des droits d'inscription.

Les forfaits volontaires ou non-justifiés dans les délais impartis sont passibles des sanctions prévues par les textes fédéraux en vigueur.

En cas de forfait d'un joueur en double ou mixte, les dispositions nécessaires pour son remplacement sont prises par le CDBR-LM et le juge-arbitre en concertation avec le joueur restant ou son club d'appartenance, dans le respect du Règlement Général des Compétitions.

5. DÉROULEMENT

5.1. Généralités

La VICTOR Coupe du Rhône - Lyon Métropole Vétérans 2026 a lieu le samedi 31/10/2026 de 8h00 à 22h00 maximum et le dimanche 01/11/2026 de 8h00 à 21h00 maximum.

L'échéancier prévisionnel de la compétition est affiché sur Badnet / EBad ainsi que dans la salle de compétition. Les tableaux sont publiés au plus tôt 1h avant le premier match et restent susceptibles de modifications avant le début de chaque phase.

5.2. Convocations

La version 1 des convocations est publiée au plus tard le mardi soir précédant la compétition via la plateforme Badnet. Il appartient aux joueurs et aux clubs de consulter et vérifier leurs convocations. Le cas échéant, une seconde version des convocations est publiée au plus tard le vendredi soir via la plateforme Badnet et intègre les modifications effectuées suite aux forfaits et remplacements.

Les premières convocations ne peuvent être annoncées avant 7h30 pour un début à 8h00. Aucun match ne pourra être programmé au-delà de 21h15 le samedi et 20h15 le dimanche.

Les joueurs sont convoqués 50 minutes avant l'heure de leur premier match (sauf ceux du premier tour, convoqués 30 minutes avant). Les joueurs doivent annoncer leur présence dès leur arrivée sur le lieu de compétition.

5.3. Scoring et gestion de la compétition

La gestion du tournoi est faite à l'aide de la plateforme Badnet.

Les matchs se joueront au meilleur des 3 sets de 15 points selon les Règles Officielles du Badminton FFBaD.

Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation à l'appel de leur nom pour débuter leur match. Le test des volants se fait à l'arrivée sur le terrain et est inclus dans les 3 minutes de préparation. 5 min après l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain peut être déclaré forfait par le juge-arbitre, sans qu'un second appel soit nécessaire, et ce, quelque soit le stade de la compétition.

Chaque joueur dispose d'un minimum de 20 minutes de récupération entre 2 matchs.
Il ne pourra être réduit qu'à la demande expresse de l'intéressé(e). Le juge-arbitre pourra donner des instructions pour que ce temps de récupération soit prolongé, selon les circonstances et l'appréciation du juge-arbitre. Le temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle entre deux matchs doit obtenir l'accord du juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait. La nature du forfait reste à la discrétion du juge-arbitre.

5.4. Volants

Le volant officiel est le VICTOR Champion 3, fourni par le CDBR-LM pour les matchs de la compétition, à raison de deux volants maximum par match.

Au-delà, les volants plumes sont à fournir en partage et à part égale par les joueurs dès leur premier match. Les volants devront être homologués et de classement FFBaD standard minimum. Il appartient à chaque joueur de prévoir la quantité suffisante de volants nécessaires pour chaque match. L'utilisation du volant officiel s'impose en cas de litige.

Une expérimentation, reconduite pour la saison 2026/2027 et visant l'utilisation de volants hybrides et synthétiques, concerne les matchs dans lesquels tous les joueurs sont classés R4 ou inférieur.
Dans ce cadre, l'utilisation de volants hybrides et/ou synthétiques homologués est autorisée uniquement si tous les participants donnent leur accord avant le début du match. En cas de refus d'un seul joueur, les volants plumes fournis par les joueurs deviennent obligatoires selon les modalités habituelles de partage. Si aucun volant plume n'est disponible ou en cas de litige persistant sur le type de volant, le recours au volant officiel de la compétition s'impose automatiquement.

5.5. Conseil aux joueurs

Le conseil aux joueurs doit se faire dans le respect du code de conduite FFBaD des Conseillers, Educateurs et Entraineurs.

5.6. Infrastructures sportives

Les volants heurtant une infrastructure fixe du gymnase (hors panneaux de basket-ball) sont considérés faute au service et en jeu. Les volants heurtant les panneaux de basket-ball (ainsi que leurs filins) sont considérés let 1x au service et en jeu.

Chaque personne accédant à une installation sportive doit respecter le règlement qui lui est propre. Le propriétaire de l'installation sportive, le club hôte et le CDBR-LM déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident sauf si leur responsabilité est directement engagée.

Toute consommation doit se faire dans les aires prévues à cet effet. Aucune consommation ne sera tolérée dans la salle de jeu ou dans les tribunes, à l'exception de la bouteille d'eau. Il est exigé que les tribunes ainsi que toutes les aires de l'installation sportive soient libérées par les joueurs et accompagnants dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Le plateau de jeu n'est accessible qu'aux joueurs, conseillers et membres de l'organisation affectés à la compétition. Cet accès doit respecter les cheminements prévus (passage interdit au-dessus des séparations de terrain). Des chaussures de salle propres et non-marquantes sont exigées sur le plateau de jeu.

5.7. Résultats et récompenses

Dès la fin de la compétition, le GEO sur place et le juge-arbitre s'assurent que l'ensemble des scores sont saisis sur Badnet afin de permettre l'import des résultats sur l'intranet fédéral Poona.

Les joueurs arrivant 1er et 2ème de chaque tableau sont récompensés par le CDBR-LM.

Le club hôte dispose de la liberté de prévoir des récompenses supplémentaires (lots, bons d'achat, etc...). Dans tous les cas, les récompenses doivent répondre à la règlementation en vigueur concernant les mineurs.

6. OFFICIELS TECHNIQUES

Bryan FLORET est le juge-arbitre de la compétition.
Les décisions du juge-arbitre sont sans appel.

Mohamed MEHANNI est le GEO principal de la compétition.

Les matchs peuvent être arbitrés ou auto-arbitrés.

- Des arbitres peuvent être amenés à officier lors du VICTOR Coupe du Rhône - Lyon Métropole Vétérans. Ceux-ci peuvent être fournis par le CDBR-LM, par le club hôte ou être présents dans le cadre d'une action de formation d'arbitrage.
- Dans le cas de matchs en auto-arbitrage, les joueurs sont responsables de l'évolution du score. En cas de litige, le JA pourra intervenir sur le terrain. A la fin de chaque match, les scores déclarés manuellement ou électroniquement à la table de marque restent sous la responsabilité de tous les joueurs du match.

Une attitude exemplaire est exigée de chaque personne à tout moment de la compétition (codes de conduite). Les tenues vestimentaires et publicités sont soumises au respect des règlements fédéraux.

7. APPLICATION DU PRESENT RÈGLEMENT

Toute inscription à la VICTOR Coupe du Rhône – Lyon Métropole Vétérans 2026 implique l'acceptation des règlements fédéraux en vigueur et de ce règlement complémentaire.

Les Commissions Départementales mentionnées, le club hôte, le CDBR-LM ainsi que le juge-arbitre sont chargés de l'application de ce présent règlement. Le juge-arbitre est en droit de déclarer un joueur forfait ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements fédéraux en vigueur ou ce présent règlement complémentaire.

Toute question excédant les limites des délégations attribuées à chacun des acteurs est transmise au Conseil d'Administration CDBR-LM pour décision.